

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDECAR CROSS



MOTO-CLUB : MOTO CLUB THOUARSAIS

E-MAIL : motoclubthouarsais@gmail.com

TÉLÉPHONE : 06 72 83 01 62

ORGANISATEUR TECHNIQUE : LEGERON Eric

N° D'ÉPREUVE FFM : 82

DATE : 27/04/2025

LIEU : THOUARS

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	GIRAULT Patrice	Licence : 158996
Délégué FFM (Président de jury) -----	GOUX Christian	Licence : 011943
Membre du Jury -----	GOURMAUD Damien	Licence : 011917
Membre du Jury -----	BUGEAT Patrick	Licence : 239793
Commissaire technique responsable -	GABRIEL Eric	Licence : 127457
Responsable du chronométrage -----	NARVOR Lea	Licence : 362572

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

	SIDECAR CROSS ELITE
AGE DES PILOTES	16 ans minimum*
AGE DES PASSAGERS	15 ans minimum*
LICENCES	NCO / Inter / LUE
CYLINDRÉES	2T : Au-dessus de 350cc à 750cc 4T : Au-dessus de 350cc à 1000cc
PLAQUES ET NUMÉROS	1

*La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DR ZINOUNE Djamal		
Nombre de secouristes	20	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	CHNDS	Temps de trajet (en min)	25

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **LES POMMIERS**
 Adresse **79100 THOUARS**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1530**
 Largeur minimum de la piste **6M**
 Largeur de la grille **40**
 Longueur de la ligne droite de départ **80**
 Nombre d'OCP* **24**
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ SIDECAR :
 Pendant les essais : **36.**
 En manche : **30.**

- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **01/02/2025**

MOTO CLUB THOUARSAIS
 79100-THOUARS

VISA DE LA LIGUE

DATE: **14/03/2025**

LIGUE MOTO NOUVELLE AQUITAINE
 Secretariat LIMOGES

VISA DE LA FFM

DATE: **16/04/2025**
 NUMÉRO: **25/0391**

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
 74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE
QUAD CROSS ELITE



MOTO-CLUB : MOTO CLUB THOUARSAIS
E-MAIL : motoclubthouarsais@gmail.com
TÉLÉPHONE : 06 72 83 01 62
ORGANISATEUR TECHNIQUE : LEGERON ERIC

N° D'ÉPREUVE FFM : 82

DATE : 27/04/2025

LIEU : THOUARS

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	GIRAULT Patrice	Licence : 158996
Délégué FFM (Président de jury) -----	LAINEY Cyril	Licence : 103761
Membre du Jury -----	GOURMAUD Damien	Licence : 011917
Membre du Jury -----	BUGEAT Patrick	Licence : 239793
Commissaire technique responsable -	GABRIEL Eric	Licence : 127457
Responsable du chronométrage -----	NARVOR Lea	Licence : 362572

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

	QUAD CROSS ELITE
AGE DES PILOTES	16 ans minimum*
LICENCES	NCO / Inter / LUE
CYLINDRÉES	250 cc à 550 cc 2T ou 4T Mono ou bicylindre
PLAQUES ET NUMÉROS	1

+ TROPHÉES (ISSUS DU SCRATCH) :

Junior ----- 16 à 18 ans**
Féminine ----- Tout âge
Vétéran ----- 40 ans minimum*

* La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur.

** Les pilotes ne devront pas dépasser l'âge maximum au cours de l'année (ne pas avoir 19 ans dans l'année).

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DR ZINOUNE Djamal		
Nombre de secouristes	20	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	CHNDS	Temps de trajet (en min)	25

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **LES POMMIERS**
Adresse **79100 THOUARS**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1530**
Largeur minimum de la piste **6M**
Largeur de la grille **40**
Longueur de la ligne droite de départ **80**
Nombre d'OCP* **24**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ QUAD :

Pendant les essais : **36**.
En manche : **30**.



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **01/02/2024**

MOTO CLUB THOUARSAIS
79100 THOUARS

VISA DE LA LIGUE

DATE: **14/03/2025**



Secretariat
LIMOGES
PO

VISA DE LA FFM

DATE: **16/04/2025**
NUMÉRO: **25/0391**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DR ZINOUNE Djamal		
Nombre de secouristes	20	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	CHNDS	Temps de trajet (en min)	25

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **LES POMMIER**
 Adresse **79100 THOUARS**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1530**
 Largeur minimum de la piste **6M**
 Largeur de la grille **40**
 Longueur de la ligne droite de départ **80**
 Nombre d'OCP* **24**
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **46**
 En manche : **40**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...
 En manche : ...

 **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **01/02/2025**

MOTO CLUB THOUARSAIS
 79100 THOUARS

VISA DE LA LIGUE

DATE: **14/03/2025**

LIGUE MOTO NOUVELLE AQUITAINE
 Secretariat LIMOGES

VISA DE LA FFM

DATE: **16/04/2025**
 NUMÉRO: **25/0391**

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
 74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : MOTO CLUB THOUARSAIS

DATE : 27/04/2025

LIEU : THOUARS



HORAIRE 1 groupe side car

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
13h30 - 20h00	Contrôles administratifs	SAMEDI 26 AVRIL	6h30
15h00 - 20h00	Contrôles techniques	SAMEDI 26 AVRIL	5h00
7h00 - 9h00	Contrôles administratifs		2h00
7h00 - 9h00	Contrôles techniques		2h00
8h00 - 8h10	Essais Libres	OPEN	10 min
8h15 - 8h25	Essais Libres	TROPHEE DES LEGENDES	10 min
8h30 - 8h50	Essais Libres	CDF QUAD CROSS ELITE	20 min
8h55 - 9h15	Essais Libres	CDF SIDE CAR CROSS ELITE	20 min
9h20 - 9h30	Essais Chronométrés	OPEN	10 min
9h35 - 9h45	Essais Chronométrés	TROPHEE DES LEGENDES	10 min
9h55 - 10h15	Essais Chronométrés	CDF QUAD CROSS ELITE	20 min
10h20 - 10h25	Test de départs	CDF QUAD CROSS ELITE	5 min
10h30 - 11h00	Essais Chronométrés	CDF SIDE CAR CROSS ELITE	30 min
11h05 - 11h10	Test de départs	CDF SIDE CAR CROSS ELITE	5 min
11h15 - 11h35	Manche 1	OPEN	15 min + 2trs
11h40 - 12h00	Manche 1	TROPHEE DES LEGENDES	15 min + 2trs
12h00 - 13h30	Repas		1h30
13h30 - 14h00	Manche 1	CDF QUAD CROSS ELITE	20 min + 2trs
14h00 - 14h10	Tour de reconnaissance	CDF SIDE CAR CROSS ELITE	
14h10 - 14h45	Manche 1	CDF SIDE CAR CROSS ELITE	25 min + 1tr
14h45 - 15h00	Entracte		15 min
15h00 - 15h25	Manche 2	OPEN	15 min + 2trs
15h25 - 15h50	Manche 2	TROPHEE DES LEGENDES	15 min + 2trs
15h50 - 16h20	Manche 2	CDF QUAD CROSS ELITE	20 min + 2trs
16h20 - 16h35	Entracte		15 min
16h35 - 16h45	Tour de reconnaissance	CDF SIDE CAR CROSS ELITE	
16h45 - 17h15	Manche 2	CDF SIDE CAR CROSS ELITE	25 min + 1tr

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MOTO CLUB THOUARSAIS
DATE: 27/04/2025
LIEU: THOUARS

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
17h15 - 17h40	Manche 3	OPEN	15 min + 2trs
17h40 - 18h05	Manche 3	TROPHEE DES LEGENDES	15 min + 2trs
18h20 - 18h50	Remise des Prix		30 min
18h50	Fin		

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : MOTO CLUB THOUARSAIS

DATE : 27/04/2025

LIEU : THOUARS



HORAIRE 2 groupes side car

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
13h30 - 20h00	Contrôles administratifs	SAMEDI 26 AVRIL	6h30
15h00 - 20h00	Contrôles techniques	SAMEDI 26 AVRIL	5h00
7h00 - 9h00	Contrôles administratifs		2h00
7h00 - 9h00	Contrôles techniques		2h00
8h00 - 8h20	Essais Libres	CDF QUAD CROSS ELITE	20 min
8h25 - 8h45	Essais Libres	CDF SIDE CAR CROSS ELITE Groupe A	20 min
8h50 - 9h10	Essais Libres	CDF SIDE CAR CROSS ELITE Groupe B	20 min
9h15 - 9h30	Essais Libres + Chronos	OPEN	5 min + 10 min
9h35 - 9h50	Essais Chronométrés	TROPHEE DES LEGENDES	5 min + 10 min
9h55 - 10h15	Essais Chronométrés	CDF QUAD CROSS ELITE	20 min
10h20 - 10h25	Test de départs	CDF QUAD CROSS ELITE	5 min
10h30 - 10h50	Essais Chronométrés	CDF SIDE CAR CROSS ELITE Groupe A	20 min
10h55 - 11h00	Test de départs	CDF SIDE CAR CROSS ELITE Groupe A	5 min
11h05 - 11h25	Essais Chronométrés	CDF SIDE CAR CROSS ELITE Groupe B	20 min
11h30 - 11h35	Test de départs	CDF SIDE CAR CROSS ELITE Groupe B	5 min
11h35 - 12h00	Manche 1	OPEN	15 min + 2trs
12h00 - 12h20	Manche 1	TROPHEE DES LEGENDES	15 min + 2trs
12h20 - 13h30	Repas		1h10
13h30 - 14h00	Manche 1	CDF QUAD CROSS ELITE	20 min + 2trs
14h00 - 14h10	Tour de reconnaissance	CDF SIDE CAR CROSS ELITE	
14h10 - 14h45	Manche 1	CDF SIDE CAR CROSS ELITE	25 min + 1tr
14h45 - 15h00	Entracte		15 min
15h00 - 15h25	Manche 2	OPEN	15 min + 2trs
15h25 - 15h50	Manche 2	TROPHEE DES LEGENDES	15 min + 2trs
15h50 - 16h20	Manche 2	CDF QUAD CROSS ELITE	20 min + 2trs
16h20 - 16h35	Entracte		15 min
16h35 - 16h45	Tour de reconnaissance	CDF SIDE CAR CROSS ELITE	

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MOTO CLUB THOUARSAIS

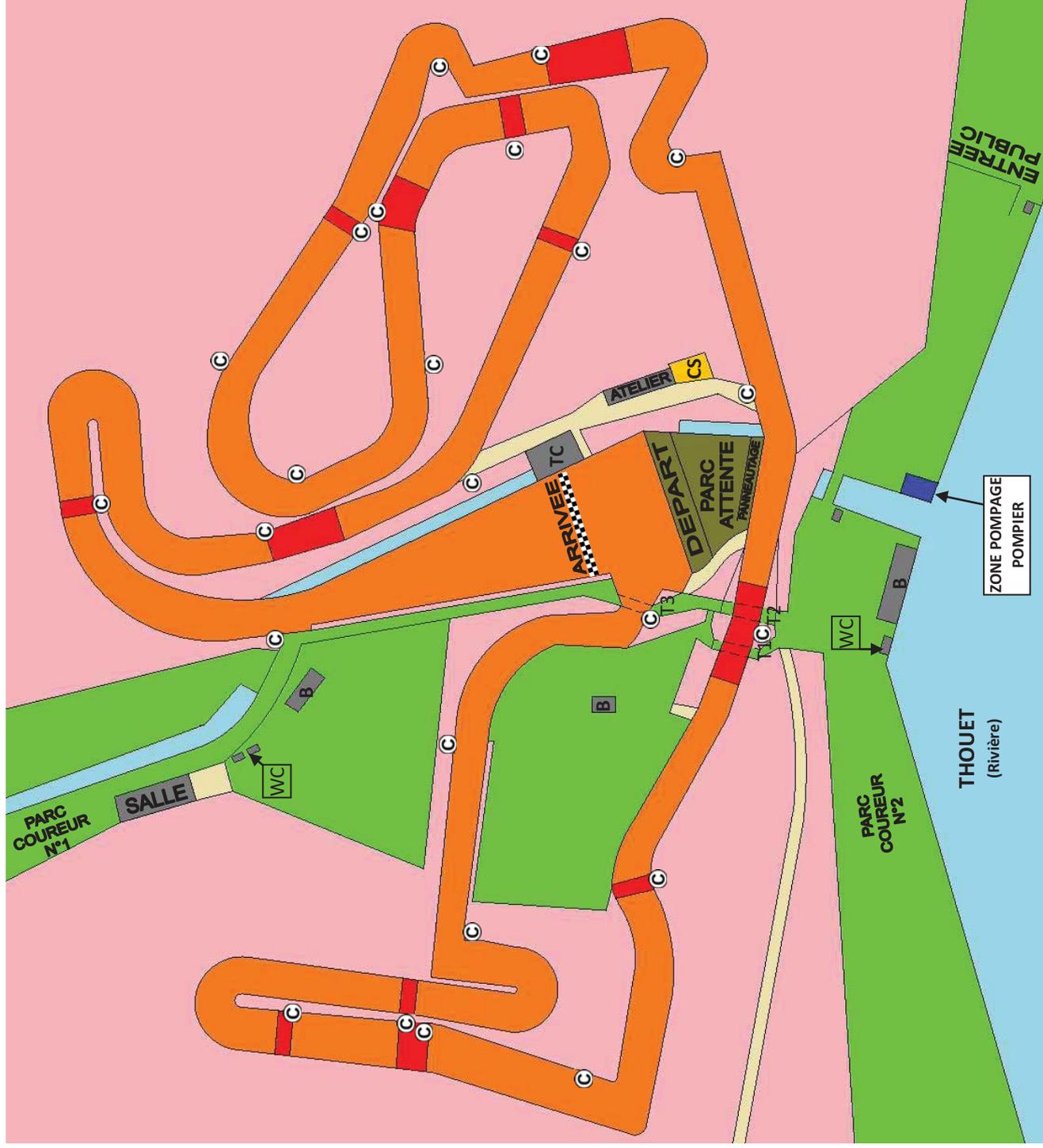
DATE: 27/04/2025

LIEU: THOUARS

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
16h45 - 17h15	Manche 2	CDF SIDE CAR CROSS ELITE	25 min + 1tr
17h15 - 17h40	Manche 3	OPEN	15 min + 2trs
17h40 - 18h05	Manche 3	TROPHEE DES LEGENDES	15 min + 2trs
18h20 - 18h50	Remise des Prix		30 min
18h50	Fin		

MOTO CLUB THOUARSAIS

Circuit de Pommiers



Longueur = 1530 M
 Largeur mini = 6 M



-PISTE



-SAUT / BOSSES



-ZONE PUBLIC



-ZONE INTERDITE AU PUBLIC



-ZONE ACCES REGLEMENTEE



-CHRONOMETRAGE

-SECRETARIAT

-PRESSE



-CENTRE DE SECOURS



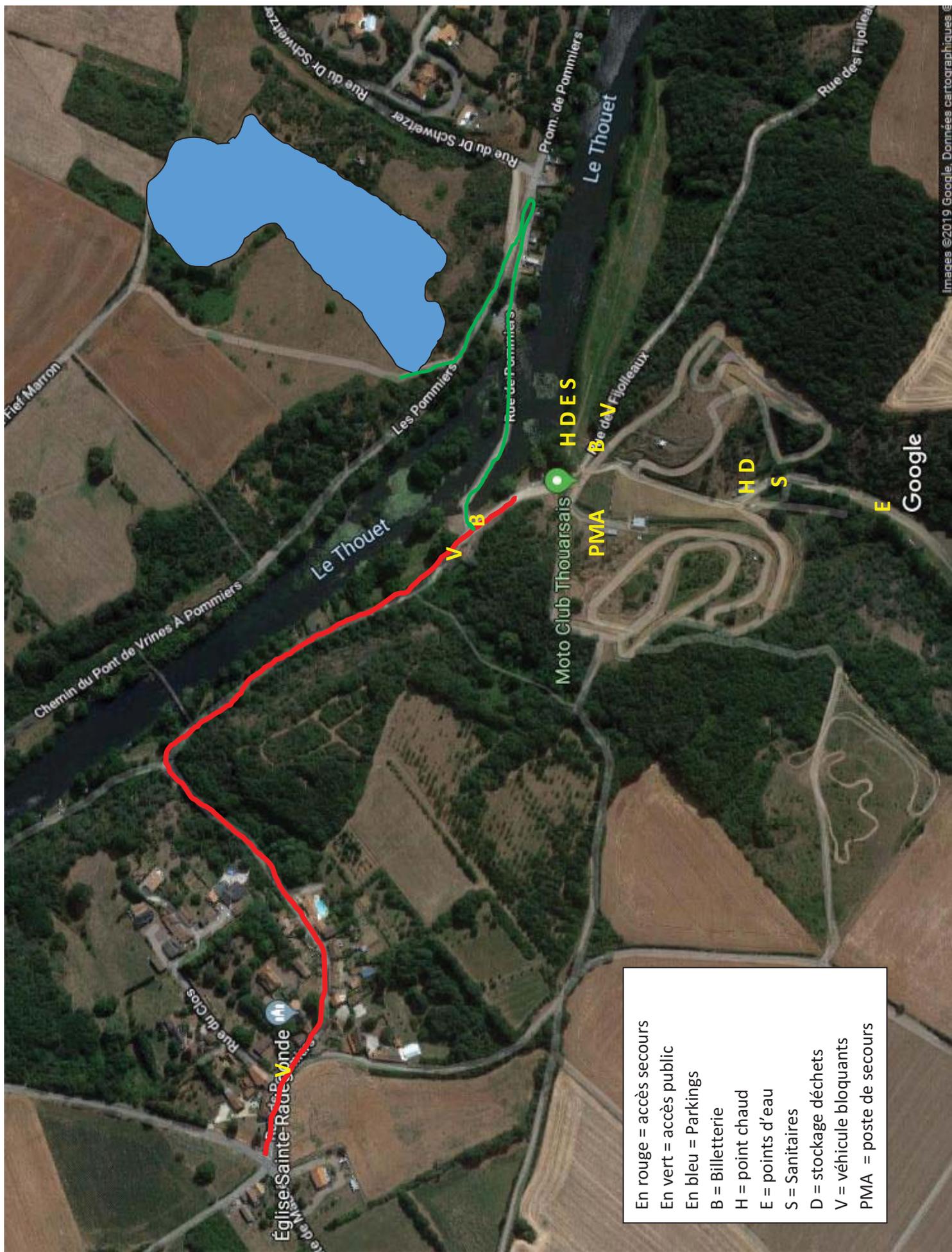
-BUVETTE



-COMMISSAIRE (25)



-TUNNEL PASSAGE PUBLIC



En rouge = accès secours
En vert = accès public
En bleu = Parkings
B = Billetterie
H = point chaud
E = points d'eau
S = Sanitaires
D = stockage déchets
V = véhicule bloquants
PMA = poste de secours



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB THOUARSAIS
6 RUE SAINT EXUPERY
79100 THOUARS**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22174961104-2025-01779** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDE CAR CROSS ELITE ET QUAD CROSS ELITE 2025** se déroulant à **THOUARS** du **26/04/2025** au **27/04/2025**.

Cette attestation est valable du **26/04/2025** à **12H00** au **27/04/2025** à **21H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à _____, le **11 avril 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.